




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-224**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238069-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT MITRE"**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT MITRE"- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Chapelle Saint-Mitre a été construite en 1865 par l'architecte Joseph Huot sur les terres où Saint-Mitre, patron de la Ville d'Aix-en-Provence, a cultivé la vigne. Des ex-voto et des statues anciennes soulignent dans la chapelle la forte dévotion vouée à ce saint dans les siècles passés. L'église est décorée de peintures murales bien conservées.

Implanté dans un quartier à l'Ouest du centre d'Aix, Route d'Eguilles, cet édifice est accolé à une ancienne chapelle du XVIIème siècle, réalisation de Pierre Pavillon et Jean Boyer, laquelle a été désaffectée à la révolution et appartient aujourd'hui à un propriétaire privé.

Cet ensemble présente un intérêt patrimonial sur le territoire de la Commune.

Une demande de protection au titre des Monuments Historiques a été faite par l'association des Amis de la Chapelle Saint-Mitre auprès de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.

L'Association, Les Amis de la Chapelle Saint-Mitre, créée en 1967, a notamment pour objet la protection, la conservation et la restauration de la chapelle.

L'association sollicite le concours financier de la Ville à hauteur de 5 000 € pour la restauration du dallage de la chapelle et de la toiture de la sacristie, ce qui représente 8% environ du montant du projet de travaux.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association et participer à ce projet de restauration de la chapelle, lequel s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité de favoriser la sauvegarde et la valorisation du patrimoine aixois.

La subvention d'un montant de 5 000 € qu'il vous est proposé d'attribuer est une subvention d'équipement.

Sachant que cette attribution a été validée le 04 avril 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 5 000,00 € au titre des subventions d'équipement à l'association les Amis de la Chapelle Saint-Mitre ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 2506 / imputation budgétaire 312-20422-903 de la Direction du Patrimoine, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-224 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A L'ASSOCIATION  
"LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT MITRE"-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

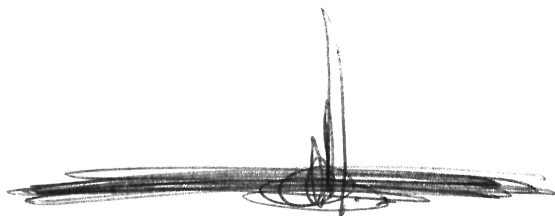
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

